

L'entrée à l'école, l'organisation de l'école primaire

En France, les enfants peuvent être scolarisés entre 2 et 3 ans.

Pour cela, il faut d'abord les inscrire.

Pour les écoles publiques, vous devez contacter la mairie qui vous indiquera l'école dans laquelle sera scolarisé votre enfant ; et les démarches à faire. L'inscription définitive se fera ensuite par le directeur ou la directrice.

Pour les écoles privées, vous devez contacter directement l'école choisie.

A l'école maternelle, la scolarité dure 3 ans : petite section, moyenne section et grande section.

Votre enfant va apprendre à vivre avec les autres, à s'exprimer, à développer son langage ; et découvrir l'écriture, la lecture et les mathématiques.

La durée des enseignements est de 24 heures par semaine, du lundi matin au vendredi après-midi. L'enseignant, souvent appelé le maître ou la maîtresse, est responsable des enfants de sa classe. Vous pouvez parler avec lui de ce que votre enfant apprend et de son évolution en classe.

A partir de 6 ans, votre enfant entrera à l'école élémentaire.

Il y sera scolarisé cinq années : en classe de CP, puis en CE1, CE2, CM1 et enfin en classe de CM2. Comme à l'école maternelle, il ira à l'école du lundi au vendredi.

Il développera ses apprentissages en lecture, en écriture, en mathématiques pour pouvoir comprendre et s'exprimer en français. Il apprendra également une autre langue, par exemple l'anglais ou l'allemand ; il découvrira d'autres domaines comme les sciences, l'histoire et la géographie.

Si votre enfant éprouve des difficultés, il sera aidé par son enseignant.

L'enseignant réalise plusieurs bilans dans l'année qui vous seront régulièrement transmis.

Ces évaluations permettent de vérifier ce que votre enfant a appris, mesurer ses progrès et valider ses connaissances ; elles sont classées dans son livret scolaire qui le suivra pendant ses études.

Vous entendrez parler du socle commun de connaissances, de compétences et de culture jusqu'au collège.

Vous devez savoir que les enfants peuvent suivre des activités complémentaires pendant le temps scolaire et participer à des activités organisées par la mairie en dehors des heures de classe et pendant les vacances.

Après l'école primaire, la scolarité se poursuit au collège en classe de Sixième. Tout est fait par les enseignants pour que ce passage se fasse dans les meilleures conditions.